

Mise en œuvre du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (UE) 2019/2088

Informations sur l'activité de placement

«Rofenberg» Fondation de prévoyance en faveur du personnel est une fondation au sens des art. 552 ss du droit liechtensteinois sur les personnes et les sociétés (PGR). Elle est soumise à la loi liechtensteinoise sur les fonds de pension (PFG). La Fondation a pour but la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité pour les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées (acte de fondation). À cet effet, elle a conclu avec AXA Vie SA un contrat d'assurance collective transférant intégralement à AXA Vie SA les risques d'invalidité, de décès et de longévité et prévoyant une réassurance complète du processus d'épargne avec un taux d'intérêt garanti.

Le document relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité est en cours d'adaptation et sera prochainement disponible sur notre site Internet. En cas d'urgence ou de question à ce sujet, veuillez prendre contact avec Irene Spalinger, gérante de «Rofenberg» Fondation de prévoyance en faveur du personnel, à l'adresse irene.spalinger@axa.ch.